PREFECTURE D'EURE ET LOIR

MISE EN APPLICATION DE L'ARTICLE R 111 - 3

(du code de l'urbanisme)

POUR LE RISQUE INONDATION

COMMUNE DE : EPERNON

NOTE DE PRESENTATION

D.D.E. 28 / S.A.P. Etudes Générales 1990

3 - Occupation du sol

Après visite sur le terrain et examen du zonage du dernier P.O.S. opposable, (P.O.S. actuellement en cours de révision),nous avons pu distinguer trois zones homogènes d'occupation du sol dans le périmètre de crue observé:

- Zone naturelle avec prairies et activités sportives et de loisirs.

- Zone périphérique de bourg de moyenne densité comprenant des logements, des services, commerces et activités.

- Zone de lotissements pavillonnaires.

III - Description de la rivière et de son comportement hydraulique

1 - Localisation des ouvrages sur La Drouette

D'amont en aval, on note sur la commune d'EPERNON la présence d'un pont S.N.C.F., de la confluence de la Guéville, du pont de la rue de la Gare, d'un bras de décharge, du pont de la Route Départementale 28 et de la confluence de La Guesle. (voir schéma hydraulique ci-contre).

2 - Caractéristiques des bassins versants

La Drouette, grossie de La Guesle et de La Guéville, draine un bassin versant total de 240 km2 partagé entre les départements de l'Eure-et-Loir et des Yvelines.
Les sables de Fontainebleau constituent l'aquifère principal à l'Est d'EPERNON.
En aval de cette commune, La Drouette draine la nappe de la craie.
La Drouette, La Guesle et La Guéville confluent à EPERNON, de sorte qu'on peut distinguer quatre sous-bassins d'importance comparable :

- Bassin de La Drouette amont : 78 km2, source à l'étang d'Or, cours 18 kms, pente moyenne 3,3 ‰.

- Bassin de La Guéville : 63 km2, source à l'étang du Moulinet, cours 15 kms, pente moyenne 4 ‰.

- Bassin de La Guesle : 63 km2, sources aux étangs de Poigny, cours 16 kms, pente moyenne 3 ‰.

- Bassin de La Drouette aval : 36 km2, d'EPERNON à la confluence avec l'Eure, cours 12 kms, pente moyenne 1,2 ‰.

3 - Les problèmes d'écoulement

Sur La Guesle, des inondations sont observées en amont de l'étang Guiperreux (Yvelines) : celles-ci sont propablement liées au défaut de curage de cet étang, à l'exhaussement du lit de la rivière et aux eaux en provenance du massif forestier de RAMBOUILLET.

La Drouette amont est également à l'origine d'inondations au niveau de l'échangeur de la R.N. 10 à l'entrée Sud de RAMBOUILLET(provoquant la mise en charge de la station d'épuration des Greffiers),à EMANCE et à DROUE-sur-DROUETTE.

.../...

Sur La Guéville, des problèmes demeurent au niveau de l'étang de Voisins, près de GAZERAN.

Des progrès récents ont été faits dans la maitrise du pluvial de RAMBOUILLET, avec la construction d'un bassin en tête du réseau régulant les eaux en provenance de la forêt, et d'un bassin de récupération des eaux de pluies les plus chargées, au niveau de la station d'épuration. On connait mal l'efficacité de ces dispositifs compte-tenu de la faiblesse relative des précipitations durant l'année 1989.

A EPERNON, confluence des trois bassins, les problèmes se cumulent.

IV - Définition du champ d'inondation

La carte des zones inondables, jointe au dossier, matérialise les contours de l'inondation du 26 Octobre 1981 sur le territoire de la commune d'EPERNON.

Aucune station hydromètrique (échelle limnimétrique ou limnigraphe) n'étant en place à EPERNON, il est difficile d'indiquer la périodicité de la crue d'Octobre 1981.
Seul, un limnigraphe a été installé sur La Drouette, à ST MARTIN de NIGELLES pour le compte de l'Agence de Bassin SeineNormandie, en décembre 1987. Son implantation récente ne peut toutefois nous aider à préciser nos connaissances en matière de périodicité des crues, les précipitations de 1989 étant peu importantes.

Il semble cependant qu'une crue de l'importance de celle d'Octobre 1981 n'avait pas été vue depuis 30 ans.

Le tracé de la carte s'appuie sur des observations faites par la D.D.E. (submersions de chaussées, témoignages recueillis auprès de riverains sinistrés).

L'inondation d'Octobre 1981 a affecté les trois rivières traversant EPERNON : La Guesle, La Guéville et La Drouette.

Or, il est fort possible qu'une inondation du même type n'affecte qu'une , ou deux des trois rivières.

De plus, pour une rivière prise indépendamment, il est probable qu'une hauteur d'eau constatée en un endroit particulier et correspondant à la crue d'Octobre 1981, n'entraine pas des zones d'étalement rigoureusement identiques à la crue de référence. Cela tient aux transformations opérées dans le lit moyen ou majeur de la rivière telles que : modifications d'ouvrages d'art, travaux de curage, remblayages divers, urbanisation.

Aussi, les limites des zones inondables figurant sur le plan joint doivent être considérées comme des limites d'une inondation suffisamment importante pour constituer une référence, mais susceptibles de variations si une crue plus importante ou différente quant à son déroulement survient.

La carte des zones inondables peut donc servir de référence, en particulier pour la délivrance d'autorisation de construire mais il est important de noter que les zones périphériques des limites figurées, dans les parties relativement plates de la vallée sont susceptibles d'être submergées un jour et en tout état de cause, l'autorisation d'édifier des constructions sur sous-sol dans ces zones périphériques ne devra être accordée qu'après un examen attentif de la situation géographique de la construction et de la topographique des lieux.

.../...

V - Conclusion

A partir des lignes d'eau observées lors des débordements d'Octobre 1981, le périmètre des zones inondables a été reporté sur carte (voir document graphique ci-joint) : il délimite une crue réelle que l'on peut considérer comme trentenaire.

Bien que les zones inondées ne couvrent qu'une faible partie de zone urbanisée (8 % de la superficie totale des crues), le risque naturel doit être pris en considération afin de règlementer l'autorisation des constructions éventuelles.

En particulier, les prescriptions formulées dans le document intitulé " conditions spéciales ", devront être suivies pour tous les équipements ou constructions futurs à l'intérieur du périmètre.